



Que se passe-t-il à Feigères?

Elections, vous avez dit élections ?

Comme vous l'avez remarqué, nous sommes en pleine période électorale.

Il s'agira, dans un premier temps, d'élire le Président de la République, le premier tour ayant lieu le 22 avril et le second, le 6 mai. Un mois plus tard, nous retournerons aux urnes pour renouveler, cette fois-ci, les députés à l'Assemblée nationale. Il y aura probablement également deux tours, les 10 et 17 juin.

Pourquoi il est important d'aller voter

Nous souhaitons mettre l'accent sur l'importance d'aller voter, bien que certaines personnes, qui ne s'intéressent pas à la politique, pensent que les politiciens sont tous les mêmes et que, par conséquent, cela ne changera rien.

Effectivement, avec la construction de l'Union européenne, une certaine partie des pouvoirs des Nations a été transférée à Bruxelles et à Strasbourg, ce qui peut engendrer une certaine frustration, bien qu'il existe des élections européennes dans lesquelles les citoyens s'expriment également.

Cependant, il est important de comprendre que, même si les marges de manœuvres sont réduites, beaucoup de prérogatives sont restées au niveau des Nations et que beaucoup de décisions qui concernent notre vie de tous les jours sont prises par les gouvernements et les parlementaires nationaux.

Quelle politique choisir

Les dix candidats qui se présentent à l'élection présidentielle ne défendent pas tous la même politique, économique, sociale et environnementale, ni les mêmes couches de population.

Les marges de manœuvre d'un gouvernement se trouvent au niveau de la redistribution des moyens financiers de l'Etat, c'est à dire, au moment de l'élaboration du budget.

Comme pour une commune, les priorités varient en fonction de la politique mise en place.

Les partis et groupes politiques, dont les candidats sont issus, représentent des intérêts différents. Ils auront par conséquent une vision différente des moyens à mettre en place pour résoudre les problèmes qui se posent à notre société, en matière sociale, économique, environnementale, etc.

Chacun doit donc se poser la question, au moment de choisir le bulletin qu'il glissera dans l'urne, qui à son avis défendra le mieux la classe sociale à laquelle il appartient et quels sont les moyens qui, à son sens, sont proposés pour relever les grands défis qui attendent notre société et pour maintenir la qualité du service public, que ce soit entre autres, dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Et chacun votera en conséquence, en se demandant ce qui a été fait pendant cinq ans pour chacun d'entre nous et pour le pays, en ne se laissant pas bernier par des illusions et des promesses flatteuses, parfois non tenues, et en évitant de faire le jeu des extrêmes de l'échiquier politique.

Vous aurez donc bien compris que, quoi qu'en disent certains, **il est important d'aller voter.**

Pierre - François Schwarz

Avril 2012

N° 04

Mairie de FEIGERES

152, chemin
des Poses du Bois

BP 30612
74166 Feigères
Cedex

Tél : 04 50 49 24 60

Fax : 04 50 49 13 10

Mail :
mairie@feigeres74.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi
8h15 à 12 h

Mardi
17h à 19h

Mercredi
10h à 12h

Vendredi
15h à 17h

La mairie sera
fermée le lundi
30 avril et
le vendredi
18 mai 2012.

Elections législatives du mois de juin 2012

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin prochains.
Le bureau de vote sera ouvert normalement de 8h à 18h à la salle consulaire de la mairie.

Conseil municipal - séances du 28 mars et du 12 avril 2012

Séance du 28 mars

Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2011 - Budget général - Budget eau - Budget auberge et locaux commerciaux

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs des budgets principal, eau et locaux commerciaux pour l'exercice 2011 et déclare que les comptes de gestion pour ces mêmes budgets dressés pour l'exercice 2011 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats pour le Budget principal

Le Conseil municipal, après avoir constaté les résultats de clôture suivants :

- ▶ un excédent de fonctionnement de : 711 172.40 €
- ▶ un excédent d'investissement de : 362 933.46 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ▶ investissement reporté : 362 933.46 €
- ▶ report en fonctionnement : 211 172.40 €
- ▶ virement à la section d'investissement : 500 000 €

Affectation des résultats pour le Budget eau

Le Conseil municipal, après avoir constaté les résultats de clôture suivants :

- ▶ un excédent de fonctionnement de : 13 361.10 €
- ▶ un excédent d'investissement de : 169 826.68 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ▶ investissement reporté : 169 826.68 €
- ▶ report en fonctionnement : 13 361.10 €
- ▶ virement à la section d'investissement : 0 €

Affectation des résultats pour le Budget local commercial

Le Conseil municipal, après avoir constaté les résultats de clôture suivants :

- ▶ un excédent de fonctionnement de : 16 535.97 €
- ▶ un excédent d'investissement de : 77 166.97 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ▶ investissement reporté : 77 166.97 €
- ▶ report en fonctionnement : 6 535.97 €
- ▶ virement à la section d'investissement : 10 000 €

Approbation des budgets 2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- ▶ le projet de Budget principal de l'exercice 2012 pour un montant de 2 862 496.53 € en section d'investissement et de 1 625 048.76 € en section de fonctionnement,
- ▶ le projet de Budget annexe eau de l'exercice 2012 pour un montant de 318 269.83 € en section d'investissement et 108 853.64 € en section de fonctionnement,
- ▶ le projet de Budget annexe auberge et local commercial de l'exercice 2012 pour un montant de 157 498.02 € en section d'investissement et de 21 535.97 € en section de fonctionnement

Tous ces chiffres seront présentés plus en détail dans le bulletin spécial.

Détermination des taux des impôts locaux 2012

Le Conseil municipal, par 7 voix pour et 5 voix contre, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

- ▶ Taxe d'Habitation : 13.24 %
- ▶ Taxe Foncière (bâti) : 8.84 %
- ▶ Taxe Foncière (non bâti) : 46.54 %
- ▶ Contribution Foncière des Entreprises : 18.32 %

Cela représente une augmentation de 2 %.

Séance du 12 avril

Monsieur le Maire remercie Marie-Louise et Jean-Marc Savigny, ainsi que Yann Bajard, présents à la séance.

Bilan financier des travaux de l'église

Les travaux se sont très bien déroulés, les entreprises et le maître d'œuvre ont donné entière satisfaction. Les travaux, d'un montant initial de 721 033 €, se sont finalement élevés à 718 757 €, financés à hauteur de 250 000 € par le 1 % paysage et développement (Adelac) et de 50 000 € par le Conseil général.

Transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Genevois (CCG)

A l'origine, le réseau d'eau de la CCG servait uniquement de réseau de secours pour les communes membres. Aujourd'hui, notre consommation dépend à 50 % de ce réseau de secours, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'ordres techniques et juridiques. La CCG a réalisé une étude pour trouver des solutions : transfert intégrale de la compétence eau (production, transport, distribution), transfert partiel, etc. A l'issue de cette phase d'étude, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert intégral de la compétence eau, à compter du 1er janvier 2013. C'est maintenant aux conseils municipaux des 17 communes membres de se prononcer sur ce transfert. Après débat, le Conseil se prononce pour le transfert de la compétence eau vers la CCG.

Recours à l'emprunt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite au vote du budget, il apparaît un besoin de financement de 74 935.99 € sur le budget eau et de 208 160.64 € sur le budget principal. Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à consulter les banques pour réaliser ces emprunts.

Présentation du projet d'aménagement du Chemin de la Source

La Commission voirie présente au Conseil municipal l'avancement de sa réflexion concernant le projet d'aménagement paysager du Chemin de la Source.

Arrêt des cloches de l'église la nuit

Monsieur le Maire présente au Conseil la requête des riverains de la place de l'église, qui aimeraient que les cloches soient arrêtées la nuit, de 23h à 5h du matin. Un sondage avait été réalisé et une courte majorité s'était prononcée en faveur de l'arrêt. Après débat, le Conseil se prononce pour l'arrêt des cloches de l'église de 23h à 5h. L'éclairage de l'église sera éteint en même temps.

Compte-rendu des Commissions

▶ Développement durable

Rappel quant au nettoyage de la commune (secteur du Chemin du Clos Mulet) le 28 avril. Pour toute info, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie.

Avis et Réglementation

L'Auberge de Feigères est ouverte !

Stéphane et Julien vous accueillent dans une auberge entièrement redécorée, avec une nouvelle carte composée de produits locaux et de saison. Vous aurez également le choix entre plusieurs menus, du menu ouvrier à 13, 50 euros (le midi en semaine) à des menus plus élaborés (jusqu'à 28 euros), sans oublier les pizzas sur place ou à emporter. L'établissement sera fermé les lundis soirs, mercredis toute la journée, samedis midis et dimanches soirs (sauf pizzas à emporter). *Pour toute info : 04 50 79 65 59.*

Information de la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois

Dans le cadre d'une réorganisation des services, **l'activité cartes grises de la sous-préfecture de Saint-Julien est transférée sur le site d'Annecy**, au bureau de la circulation de la préfecture, **à compter du 2 avril 2012**. Cette mesure fait suite à l'évolution de l'activité SIV (système d'immatriculation des véhicules) qui accorde une place croissante aux professionnels de l'automobile. Par conséquent, les usagers de l'arrondissement de Saint-Julien sont invités à se rendre auprès d'un professionnel de l'automobile habilité par le Ministère de l'Intérieur à procéder à des opérations dans le cadre du système d'immatriculation des véhicules, ou à réaliser leur démarche en ligne via le site internet de la préfecture ou transmettre leur demande par courrier à la préfecture, ou à se présenter **aux guichets de la préfecture d'Annecy ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30**. Vous trouverez toute information concernant l'immatriculation des véhicules ainsi que les imprimés à remplir sur le site internet de la préfecture : www.haute-savoie.gouv.fr.

Cette nouvelle organisation n'affecte en rien les autres missions de la sous-préfecture à savoir : permis de conduire, associations, armes, conseils aux collectivités, etc. Seuls les horaires d'ouverture au public sont modifiés **à compter du 2 avril 2012 : la sous-préfecture vous accueillera du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et sera fermée tous les après-midis.**

Etat Civil

Naissance

- Robin Labourier, le 21 mars 2012, au foyer d'Emilie Gaillard et Sylvain Labourier.

Nos félicitations aux jeunes parents !

Cérémonie du 8 mai

Comme chaque année, la population est invitée à venir nombreuse participer à la cérémonie du Souvenir du 8 mai 1945. Nous nous retrouverons à 18h30 devant le Monument aux Morts pour nous recueillir. Le dépôt de gerbe sera suivi de l'allocution du Maire et de la lecture des messages officiels.

Le verre de l'amitié clôturera cette cérémonie à la Mairie.

L'école en mai 2012

L'école sera fermée le vendredi 18 mai 2012 à l'occasion du pont de l'Ascension. Les cours auront lieu le mercredi 16 mai toute la journée. **Attention, à tous les utilisateurs, réguliers ou occasionnels des services cantine et garderie, veuillez inscrire vos enfants le mardi 15 mai au plus tard avant 10 heures pour le mercredi 16 mai.** Une information circulera via l'école et sera remise aux enfants.

Pour toute information vous pouvez contacter la mairie ou envoyer un courriel (mairie@feigeres74.fr)

Trajets école

Pourquoi ne pas profiter des périodes de beau temps pour accompagner à pied les enfants à l'école ? La circulation des véhicules étant de plus en plus importante à l'heure des arrivées et des départs de l'école et des travaux devant être entrepris sur diverses voies du Chef-lieu, nous invitons les habitants domiciliés à proximité du groupe scolaire à faire cet effort. Cela permettra de fluidifier la circulation et contribuera au bon déroulement des travaux. D'avance merci aux parents pour cette attitude civique.

Job pour cet été

La Communauté de Communes du Genevois recrute un jeune âgé de plus de 18 ans pour le mois d'août au service transports scolaires. Il sera chargé de la confection des cartes, de la saisie informatique, du classement et de la mise à jour des documents sur Excel. Si ce poste vous intéresse, merci d'adresser votre candidature à :

Communauté de Communes du Genevois, bâtiment Athéna, technopôle d'Archamps, 74160 Archamps, à l'attention de Madame Christine Duffau, responsable RH. Tél : 04 50 95 91 44

La Mairie recrute un agent technique espaces verts polyvalent

Mission principale : espaces verts (taille, arrosage, entretien, plantation). **Missions secondaires :** bricolage, entretien des bâtiments communaux et de la voirie, petite mécanique pour l'entretien des véhicules. Ponctuellement : mise en place des décorations de Noël, pavoisement des bâtiments publics, entretien de la signalisation, montage et démontage du podium, travaux de petite maçonnerie, mise en place des manifestations événementielles.

Profil : Adjoint technique ou agent contractuel ; formation espaces verts, permis B et PL, connaissances des règles de sécurité ; ponctuel, rigoureux, polyvalent, autonome, capacités d'adaptation. Si possible, expérience sur un poste similaire.

Temps de travail hebdo : 39h (congé 1 vendredi sur 2). **Contraintes :** travail possible le soir et les week-ends, surtout pour le déneigement. **Recrutement** prévu le 1er juin. **Candidatures** à envoyer à Monsieur le Maire avant le 14 mai.

Informations générales et associatives

Familles Rurales

La Ruche-Eté 2012

Le site de Feigères accueillera vos enfants de 4 à 11 ans, du lundi 9 juillet au vendredi 3 août. **Les inscriptions se feront uniquement sur le site de Feigères.**

- ▶ Vendredi 1^{er} Juin et 8 juin de 18h30 à 20h30,
- ▶ Samedi 16 juin de 9h30 à 11h30.

Vous munir du carnet de santé, de votre feuille d'imposition et de la carte FR 2012.

Renseignements, Monsieur Luis Gomes, 06 74 03 48 83

Soirée Country : samedi 5 mai dès 20h30

Les cow-boys seront à feigères pour écouter et danser au son du fameux groupe « Hillbilly Rockers ». Pour les débutants, une initiation à la danse est prévue, donc plus aucune hésitation Réservez cette date !

Renseignements au 04 50 04 56 66

Commande de vin

Les commandes sont à passer entre le 11 et le 25 mai. Les listes de prix seront, comme d'habitude, déposées en mairie et à la boulangerie. La livraison aura lieu le 9 juin.

Renseignements, Robert Cornali, au 04 50 49 08 03

Lutte contre les bruits de voisinage : rappel de quelques règles de base

Tout bruit qui porte atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité **est interdit de jour comme de nuit.**

Dans les lieux publics, les bruits qui proviennent de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore, des réparations de moteurs (sauf en cas de panne fortuite), les appareils de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie, de l'utilisation de pétards ou feux d'artifice, sont interdits sauf dérogations du Maire ou de la Préfecture. Cette interdiction ne concerne pas les fêtes du 14 juillet, du 31 décembre, de la musique ainsi que les fêtes votives de la commune.

Sur les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés avec des objets tels que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que

- ▶ les jours ouvrables de 8h à 20h,
- ▶ le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h.

Les travaux publics ou privés susceptibles d'être source de nuisances sonores **sont interdits tous les jours de la semaine de 20h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés.** D'autre part, les propriétaires d'animaux, de chiens en particulier, doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne pour le voisinage.

Vous habitez Feigères et vous travaillez dans le canton de Genève ?

Le canton de Genève octroie chaque année une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers. Les sommes versées sont calculées en fonction du nombre de frontaliers qui y résident. Les fonds frontaliers sont primordiaux pour notre commune car ils permettent d'investir dans la création d'équipements publics qui sont les vôtres.

Si vous êtes frontaliers et que vous habitez la commune de Feigères, quelle que soit votre nationalité, faites vous recenser auprès de la mairie en retournant le bulletin ci-joint avant fin juillet.

Il est important de préciser que ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.

Merci de votre compréhension.

Assemblée Générale de l'AMAP

Si les films « Nos enfants nous accuseront » et « Solutions locales pour un désordre global » vous ont incité à réfléchir à ce que vous mettez dans vos assiettes, et si vous n'avez pas votre propre potager, l'initiative de l'AMAP vous concerne !

Depuis le 18 mai 2011, Magali et Grégory Doucet livrent des paniers de légumes bio le mercredi soir. Et dès le mois de juin, Manu Dessemme, un jeune agriculteur qui s'installe à Feigères, pourra également nous faire profiter de sa production.

L'AMAP, La Ronde des Légumes, organise les relations entre ces producteurs et les consommateurs.

Son Assemblée Générale se tiendra le mercredi 23 mai 2012 à 20h15 à la salle polyvalente.

Les adhésions se feront à l'issue de l'Assemblée.

Nous espérons vous y voir nombreuses et nombreux !

Le verre de l'amitié clôturera cette soirée.

Grand Prix Cycliste et élections

Le dimanche 10 juin prochain, premier tour des élections législatives, mais aussi, journée du Grand Prix Cycliste de Feigères. La course se déroulera de 13h à 17h dans le sens Chef-lieu - Grossaz - Chez Jolliet - Les Sorbiers - Chef-lieu. Sont concernées la Route de Saint-Julien - Route de Grossaz - Route de Pré-Vailly - Route de Chez Jolliet - Départ/Arrivée au Chef-lieu. Pour accéder facilement à la mairie afin de participer aux élections, nous recommandons aux électrices et électeurs de la partie Nord du Chef-lieu, de Grossaz, Chez Jolliet et des Sorbiers de venir voter le matin ou de venir à pied à la mairie.

D'avance merci pour votre compréhension.